



Priorité poids lourd et véhicule léger

Par **Riggs34**, le **12/10/2017** à **19:24**

Bonjour,

Je me tourne vers une âme charitable qui saurait répondre à une question très particulière.

Ma femme a eu un accrochage avec un poids lourd, résultat pare choc arrière et aile à repeindre. Sauf que cela c'est passé dans un contexte bien particulier, c'était dans une zone étroite et en pente où les deux véhicules ne pouvaient pas se croiser. Ma femme en voiture descendait et le poids lourd montait. Jusque là, selon le code de la route le véhicule léger doit faciliter le passage au poids lourd et, s'il le faut, reculer. Règle que je connais très bien étant moi même chauffeur super lourd. Sauf que dans ce cas précis, ma femme c'est engagée la première dans la zone étroite et, une fois arrivée au milieu de cette zone, le poids lourd a soudainement débarqué. Voyant que cela ne passerai pas, et étant normalement constitué, et femme de routier, elle s'est immédiatement serrée à droite autant que possible et à stoppé sa voiture. Mais avant même de pouvoir passer la marche arrière pour éviter un blocage ou un accrochage, le poids lourd ne c'est pas arrêté et à forcer le passage sans même ralentir.

Ma question est la suivante : Sachant que ma femme avait son véhicule à l'arrêt au moment de l'impact et que le poids lourd ne c'est pas arrêté sur sa lancée malgré le code de la route qui précise que le poids lourd à la priorité dans ce genre de situation, si le poids lourd force le passage sans même laisser le temps au conducteur du véhicule léger d'enclencher la marche arrière, qui est responsable ? pas facile n'est-ce pas ?

Merci de prendre le temps de me lire.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **26/10/2017** à **08:16**

Bonjour,

Et désolé de répondre si tardivement mais quelles sont les cases du constat d'accident qui ont été cochées par chaque conducteur ?